

DE BETTON



**PROCÈS-VERBAL DE
CONSTATATIONS DE L'ETAT
D'ABANDON DE
CONCESSIONS FUNERAIRES
CIMETIERE DU TREGOR**



18 Avenue d'Armorique
35830 BETTON

02 99 55 05 47

-- ANALYSE & REFERENCE --

OBJET : Constatations de l'état d'abandon de concessions funéraires
LIEU : Cimetière communal du Trégor

- Nous soussignés, BROCHAIN François, Maire de BETTON, Officier de Police Judiciaire,
- GODEFROY Anthony, Chef de Service de Police Municipale, Agent de police judiciaire adjoint, ---
- En résidence à la Police Municipale de BETTON ---
- Dûment assermentée agréé(e) par M. le Procureur de la République Rennes et M. le Préfet Ille et Vilaine ---
- Vu les articles 21/2°, 21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
- Vu les articles L2223-17 et L2223-18, R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'arrêté municipal n°26-99 du 21 avril 2026 donnant délégation aux agents de police municipale de Betton en matière de surveillance des opérations funéraires ---
- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Conformément à l'avis du 29 avril 2026, affiché le 05 mai 2026 pour une durée d'un mois à la Mairie et au panneau d'affichage du cimetière du Trégor.

Considérant qu'il a été impossible de découvrir les coordonnées des descendants, successeurs éventuels ou des personnes chargées du dernier entretien de la sépulture, en conséquence, et conformément à la loi, des démarches ont été faites.

Ce jour, le dix juin de l'an deux mil vingt-six à 14h00, nous nous sommes transportés au cimetière communal du Trégor sis rue de la côte d'Emeraude en présence de Madame Marie-Laure BESNARD, responsable du service population, et de Madame MORIN-SAUVÉE Cécile, conseillère municipale déléguée à la proximité et à la citoyenneté et avons fait les constatations suivantes au sujet des concessions funéraires désignées ci-dessous :

Section 1

Emplacement Rang 6 Tombe 6 : N° 182

Concédé à : Madame BOUCHET

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Constatations : Croix descellée et rouillée, base en granit de croix brisée, linteaux de la pierre tombale désolidarisés monument affaissé, absence visible d'entretien.

Mesures connexes : prise de 3 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 20 novembre 1931

Section 2

Emplacement Rang 2 Tombe 6 : N°222

Concédé à : Madame Joséphine TUAL née BOISBERTHELOT

Personne(s) inhumée(s) : TUAL Joseph à une date inconnue

Constatations : Dalle brisée et affaissée, bordure fissurée, jardinière sans fleurs, absence visible d'entretien

Mesures connexes : prise de 2 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information

Acte de concession du 8 septembre 1936

Emplacement Rang 2 Tombe 7 : N° 524

Concédé à : Madame PEGEAUD - NOUVEL

Personne(s) inhumée(s) : Madame NOUVEL LEGAVRE le 2 janvier 1957 et Monsieur NOUVEL Albert le 12 février 1963

Constatations : Monument affaissé, souvenirs dégradés, croix descellée, mousses et lichens présents dans souvenir. Inscriptions illisibles absence visible d'entretien

Mesures connexes : prise de 3 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 12/10/1957

Emplacement Rang 6 Tombe 12 : N° 277

Concédé à : Madame Pierre JUETTE veuve JOURDAN

Personne(s) inhumée(s) : Madame JOURDAN née JUETTE le 24 septembre 1955

Constatations : Pierre tombale descellée, affaissement –monument cassé : stèle et croix couchées, dalle parcourue de fissures, brisée et soulevée, présence de végétation, Crucifix sur stèle brisé et élément manquant,

Mesures connexes : prise de 4 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 10 décembre 1941

Section 3

Emplacement Rang 6 Tombe 10 : N° 82

Concédé à : Madame Joséphine ROBICHON veuve AUBRÉE

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Constatations : Présence de mousse, lichen, Stèle et croix vacillantes la croix bouge, pierre tombale affaissée et noircie, Inscriptions illisibles et absence visible d'entretien

Mesures connexes : prise de 2 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 3 juin 1920

Section 4

Emplacement Rang 9 Tombe 1 : N° 90

Concédé à : Monsieur Joseph BENIS

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Constatations : Affaissement du monument sur la gauche, présence mousse et lichen, jardinières sans fleurs, inscriptions illisibles, fissures et absence visible d'entretien

Mesures connexes : prise de 2 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 8 mars 1922

Emplacement Rang 9 Tombe 4 : N° 302

Concédé à : Madame DUVAL

Personne(s) inhumée(s) : Monsieur DUVAL le 17 juillet 1944 et Madame DUVAL le 3 juin 1972

Constatations Monument affaissé sur la droite, plusieurs fissures sur la stèle et la croix, présence de mousses, lichens, inscriptions illisibles pierre noircie et absence visible d'entretien

Mesures connexes : prise de 3 clichés photographiques joints en annexe

Concession abandonnée en date du 27 octobre 2003 (courrier annexé au présent PV)

Acte de concession du 24 juillet 1944

Section 5

Emplacements Rang 5 Tombes 2 et 3 : N°7

Concédé à Madame Marie-Louise QUIGNARD :

Personne(s) inhumée(s) : Monsieur Jean, Baptiste QUIGNARD à une date inconnue et Madame Marie-Louise QUIGNARD le 10 janvier 1911

Constatations : Présence mousse, affaissement monument sur la gauche, pierre noircie absence de la croix au-dessus de la stèle, présence d'herbes folles, inscriptions illisibles et absence visible d'entretien

Mesures connexes prise de 4 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 26 juillet 1880

Emplacement Rang 8 Tombe 3 : N°74

Concédé aux enfants THOMAS

Personne(s) inhumée(s) : non connues probablement 1920

Constatations : Affaissement de la dalle sur la gauche, aucune inscription visible, linteaux de la dalle désolidarisés et absence visible d'entretien

Mesures connexes : prise d'un cliché photographique joint en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 27 novembre 1920

Emplacement Rang 9 Tombe 3 : N°12

Concédé à : Madame BENOIST Marie veuve NICOLAS

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Constatations : Présence de mousses, fissures, végétation en bordure, jardinières rouillées, pot de fleurs sec et en décomposition, pierre noircie, inscriptions illisibles et défaut d'entretien visible

Mesures connexes : prise de 3 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 7 septembre 1894

Emplacement Rang 9 Tombe 4 : N° 34

Concédé à : Monsieur Amand CHARPENTIER

Personne(s) inhumée(s) : non connues

Constatations : : Affaissement sur la gauche de la croix et de la pierre tombale structure, croix penchée et très vacillante, fortement rouillée, 6 plots et chainage très rouillés, défaut d'entretien visible

Mesures connexes : prise de 3 clichés photographiques joints en annexe

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis d'information.

Acte de concession du 8 août 1913

Le présent procès-verbal sera affiché pendant un mois aux portes de la Mairie et du cimetière du Trégor Il sera, d'autre part, s'ils sont connus, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits, ou représentants, qui se sont fait connaître, avec mise en demeure d'avoir à rétablir la concession en bon état d'entretien.

Le délai d'un an fixé pour la reprise de la concession, commencera à courir à partir de la date d'expiration de l'affichage du procès-verbal de constat d'abandon.

Dans chacun des cas précédents, si à l'issue du délai d'un an expiré et si les concessions sont toujours à l'état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé et notifié aux intéressés, avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Nous avons clos le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé avec nous par

Les concessionnaires
Ou ses ayants-droits
Ou leurs représentants :

Néant

La Responsable du Service Municipal Population :
Marie Laure BESNARD



La Conseillère Municipale déléguée
à la Proximité et à la Citoyenneté
Cécile MORIN-SAUVÉE



Ont refusé de signer le présent procès-verbal, les personnes suivantes :

/

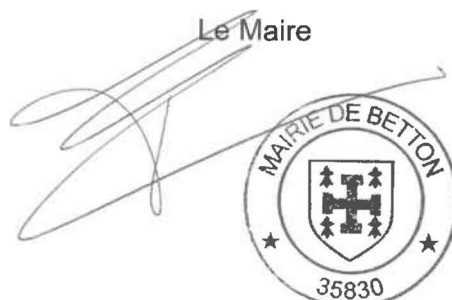
Fait et clos, le 10 juin 2026 à 15h00

Le Chef de Service de Police Municipale



A. GODEFROY

Le Maire



François BROCHAIN

-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le 10 juin 2026

- Service État Civil - Population
- M. Le Maire
- Archives Police Municipale

Vu pour être transmis

(Cachet & Signature)